

Guerres de l'eau contre droits humains

PAR VALÉRIE TILMAN,
CHARGÉE DE PROJETS À LA FUCID

ANALYSE DE LA FUCID 2024 | 03

Retrouvez toutes nos analyses et études
sur notre site Internet !
<https://www.fucid.be/analyses-etudes/>

À travers ses analyses, études et outils pédagogiques en éducation permanente, la FUCID ouvre un espace de réflexion collective entre les militant·e·s du monde associatif, les citoyen·ne·s du Nord et du Sud et des enseignant·e·s / chercheur·se·s. En multipliant les regards et les angles d'approche sur les questions de société liées à la solidarité mondiale, la FUCID propose de renforcer, au sein de l'enseignement supérieur, la valorisation d'alternatives aux systèmes de pensée dominants.

FUCID ASBL | Rue de Bruxelles 61, 5000 Namur
info@fucid-unamur.be | 081/72.50.88
Numéro d'entreprise : BE0416.934.803
Compte en banque : BE45 0013 1728 8389

 Avec le soutien de la
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Guerres de l'eau contre droits humains

L'eau est sur le point de devenir la première source de conflits sur la planète. Ce bien, source de vie, mais aussi de croissance pour de nombreuses industries, s'est en effet mué en un objet de désir commun d'autant plus complexe à se partager que la ressource se privatise et que 40% des ressources en eau sont transfrontalières. Et les droits humains dans tout cela ?

L'eau potable est une ressource vitale. Pourtant, sa disponibilité n'est pas encore acquise au niveau global, voire tend à se raréfier pour certaines populations, et sa qualité est loin d'être optimale en de nombreux endroits du monde. L'accès à l'eau et la qualité de l'eau sont donc deux problématiques directement liées à la question des droits humains. Un droit à l'eau potable et à l'assainissement est d'ailleurs reconnu par les Nations Unies depuis 2010. Ce qui n'empêche pas que cet accès à une eau de qualité pour tous soit mis en péril par l'évolution des modes de production et de consommation, avec des impacts sanitaires évidents, mais aussi des conséquences politiques (conflits, migrations) et environnementales dont on a généralement peu conscience.

Accès à l'eau : un constat faussement optimiste

Selon les Nations Unies, entre 2015 et 2022, la proportion de la population mondiale ayant accès à une eau potable gérée en toute sécurité serait passée de 69% à 73% : 5,8 milliards de personnes disposeraient ainsi d'une eau du robinet qui – en principe – n'est pas contaminée, au moins douze heures par jour. Si cette évolution peut, en première lecture, sembler positive, cela signifie toutefois que 27% de la population mondiale, soit plus de deux milliards d'individus n'y ont pas accès, avec un impact important sur la mortalité, notamment infantile.

L'absence d'accès à l'eau potable concerne aussi les pays riches (13 millions de personnes en Europe et Amérique du Nord), notamment les sans-abris, habitant-e-s des bidonvilles ou personnes vivant en habitat mobile, comme les gens du voyage. Pourquoi ce déficit d'accès à une eau potable de qualité dans certains États, régions ou communautés ? Les raisons sont nombreuses : penchons-nous sur les plus évidentes.

27% de la population mondiale n'a toujours pas accès à l'eau potable

Répartition inégale de l'eau et défaillances des pouvoirs publics

Moins de 3% de l'eau disponible sur Terre est de l'eau douce. 1% de cette eau douce est disponible sous forme d'eau de surface liquide dans les cours d'eau, les lacs, etc. ; le reste est gelé ou profondément enfoui dans les sols (nappes). Ces ressources en eau sont, de plus, inégalement réparties : elles sont insuffisantes dans certains pays, tandis que 9 pays disposent à eux seuls de 60% de l'eau douce (Brésil, Russie, Indonésie, Chine, Canada, États-Unis, Colombie, Pérou et Inde). Les changements climatiques complexifient encore les choses : selon les dernières projections, un tiers de la population mondiale devrait voir ses ressources en eau diminuer de façon drastique dans les décennies à venir.

L'accès à cette eau nécessite des infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement. Ces infrastructures et leur entretien dépendent du niveau de richesse des pays, mais surtout de la qualité des politiques publiques mises en place. On observe dans certains États de graves défi-

ciences à ce niveau, qui ne touchent pas que les pays dits défavorisés. En France, par exemple, ces politiques publiques se sont avérées défectueuses et sujettes à la corruption, notamment à Mayotte, à tel point que l'on peut soupçonner que cette négligence n'est pas totalement exempte de racisme, puisqu'elle touche un département d'outre-mer, et plus particulièrement le plus pauvre de France.

Une consommation humaine qui menace les écosystèmes et l'humain

La consommation humaine excessive à l'échelle globale est également au cœur des pénuries actuelles. Or il existe des seuils à ne pas franchir pour ne pas compromettre les conditions favorables à l'écosystème global actuel. Le rapport avec les droits fondamentaux est direct : sans planète vivable, pas de dignité de la vie humaine. Des chercheurs et chercheuses alertent ainsi sur le fait que le cycle de l'eau douce est déjà perturbé à l'échelle globale (Wang, 2022). Or ce cycle de l'eau douce a un impact direct sur la résilience de la biosphère : sans eau, pas de vie. Les perturbations qui l'affectent s'expliquent par les prélèvements d'eau douce qui, au cours du 20^{ème} siècle, ont fortement augmenté et continuent de croître dans la plupart des régions du monde. Cet usage excessif de l'eau est très inégal. Au niveau de la consommation individuelle, il concerne évidemment les populations et les pays les plus riches. Mais, contrairement à ce que l'on pourrait penser, les usages domestiques ne représentent que 10% de l'eau utilisée directement par les humains au niveau mondial : en effet, 70% de toute l'eau consommée sur la planète est utilisée par l'agriculture et 20% par l'industrie.

L'eau de la discorde

À l'échelle locale, la question du partage de l'eau se pose de plus en plus fréquemment et ces conflits ne sont pas sans impacts sur les droits humains. À titre d'exemple, on estime que 300 rivières transfrontalières pourraient constituer un enjeu conflictuel dans un avenir proche dans de nombreuses régions, comme en Turquie, Syrie, Iran, Irak (qui connaît actuellement une crise de l'eau gravissime depuis 3 ans). L'eau peut aussi

Le climat comme alibi

Depuis 2023, l'île de Mayotte, dans l'océan Indien, connaît une grave pénurie d'eau attribuée à des précipitations moins importantes, mais en réalité aggravée par la déforestation et le manque d'investissement et d'infrastructures. Les autorités ont alors mis en place une série de mesures d'urgence au lieu de revoir de façon structurelle leur gestion de la raréfaction de l'eau. Un rationnement a été mis en place. Après des mois, le prix de l'eau en bouteille, qui avait atteint un niveau exorbitant alors que la majorité de la population vit sous le seuil de pauvreté, a fini par être gelé ; une distribution d'eau a été organisée tardivement. L'eau du robinet, quant à elle, a été déclarée non potable en raison de traces de métaux lourds. Les infrastructures actuelles de récolte, de production et de traitement des eaux sur l'île sont clairement insuffisantes, en dépit de promesses d'investissements de la part du gouvernement et de nouveaux forages. Une plainte a été déposée, mais la procédure s'annonce longue, laborieuse et coûteuse pour obtenir justice (Chiu, 2024)...

être utilisée comme outil politique, voire comme arme de guerre, comme à Gaza par Israël (OXFAM, 2024).

Ces dernières années, les conflits sur des usages concurrentiels de l'eau se sont également multipliés entre les populations locales et des industries de tous types. Toutes les activités humaines consomment de l'eau, mais certains secteurs l'accaparent véritablement au détriment des populations : c'est le cas des industries manufacturières, minières, pétrolières, gazières, de la production électrique, de l'ingénierie, de la construction, des secteurs de l'habillement, de l'alimentation, des boissons, etc.

En de nombreux endroits, les géants de l'agro-industrie, par exemple, s'approprient l'eau au détriment des populations pour la vendre en bouteille à prix d'or. Une étude publiée par l'Université des Nations Unies en 2023 (UNU, 2023) a d'ailleurs conclu que la croissance de l'industrie de l'eau en bouteille entravait les efforts visant à fournir de l'eau potable à toutes et tous. L'industrie des

sodas n'est évidemment pas en reste : 170 litres d'eau seraient nécessaires pour fabriquer un demi-litre de soda !

Même les secteurs présentés comme vertueux sont concernés. Ainsi, alors que les stratégies industrielles présentent le développement du numérique comme un passage obligé vers la transition écologique (notamment à travers la consommation « intelligente » rendue possible par l'intelligence artificielle), l'empreinte de ce secteur sur l'eau se révèle lui aussi considérable, sans qu'on ne s'alarme de cette contradiction⁰¹.

Mais c'est le partage de l'eau pour l'agriculture qui génère le plus de conflits. L'agriculture intensive est en effet de loin le secteur le plus consommateur d'eau. Ce constat invite à une réflexion sur la soutenabilité de l'agriculture industrielle et des pratiques agricoles intensives, des modes d'irrigation, des prélèvements d'eau par les agriculteurs et agricultrices (souvent sans contrôle ou basés sur la seule déclaration) et des

choix de cultures (pas toujours adaptés aux terroirs). À l'eau nécessaire pour la production agricole sur un territoire donné, il faut donc ajouter l'eau consommée à travers la nourriture importée, « l'eau virtuelle », nécessaire à la production d'un bien. On estime ainsi que chaque Belge consomme environ 7 400 litres d'eau virtuelle par jour. À titre d'exemple, une « simple » tasse de café nécessite environ 176 litres d'eau.

Privatisation et financiarisation de l'eau

La privatisation et la financiarisation de l'eau complexifient encore la question. La Grande-Bretagne, après avoir chroniquement sous-financé ses autorités nationales chargées de l'eau, est un des premiers pays européens à s'être engagé dans la privatisation de l'eau, sous prétexte de moderniser le réseau. Cette pratique s'est rapidement développée dans de nombreux endroits du monde. Au Chili, à partir des années 80, l'entièreté des réserves d'eau potable a été privatisée, suscitant ces dernières années des mobilisations citoyennes qui visent à en reprendre le contrôle. Dans les années 90, des privatisations massives ont été imposées à de nombreux États par la Banque mondiale, une institution spécialisée des Nations Unies qui accorde des prêts ou un appui financier aux pays du Sud pour qu'ils réalisent des investissements en faveur du développement, et le Fonds monétaire international, une autre institution des Nations Unies qui fournit des crédits aux pays qui connaissent des difficultés financières. Les accords de libre-échange, des accords commerciaux passés entre États ou groupes d'États qui diminuent les obstacles aux échanges de biens, de services, de main d'œuvre ou de capitaux, ont, dans les faits, favorisé l'implantation agressive de multinationales pompant les ressources en eau. Des arguments de mauvaise foi ont justifié ce racket : privatiser et donner une valeur marchande à l'eau permettrait de conscientiser la population sur le fait qu'elle a un coût. Un argumentaire qui légitime un proces-

Mainmise sur les ressources en eau

Au Chiapas, l'État le plus pauvre du Mexique, la « cocalonisation » du Mexique est en cours. L'entreprise Coca-Cola extrait chaque jour, depuis les années 80, entre 1,2 et 6 millions de litres d'eau. L'entreprise pompe les nappes phréatiques et réservoirs d'eau de la région en échange d'une somme dérisoire versée à la commission nationale de l'eau, asséchant les villages aux alentours. La population de la plus ancienne ville du Chiapas, San Cristobal de las Casas, fait ainsi face à une pénurie d'eau potable et ne bénéficie d'aucun traitement des eaux : le service public qui fournit la ville utilise de l'eau de surface contaminée (La Relève et la Peste, 2023). Ce type de situations concerne aussi nos pays. Ainsi, en mai 2023, la France, premier exportateur d'eau minérale naturelle, a imposé des restrictions sur l'usage de l'eau pendant une durée de deux mois à des milliers de personnes vivant dans le département du Puy-de-Dôme, notamment dans la commune de Volvic, alors que la Société des Eaux de Volvic, filiale de Danone, est autorisée à pomper jusqu'à 2514 milliards de litres d'eau par an.

#01 Sur ce point, voir par exemple l'analyse de la FUCID : « Transition numérique, injustices Nord-Sud et cauchemar écologique », disponible via ce lien : <https://www.fucid.be/transition-numerique-injustices-nord-sud-et-cauchemar-ecologique/>

sus continu de désolidarisation et de dépossession, mais qui ne tient pas la route puisque 90% de l'eau à l'échelle mondiale est consommée par l'industrie et l'agriculture.

Par ailleurs, les acteurs financiers ont vu dans la crise de l'eau une opportunité de profits. Aujourd'hui, la financiarisation de l'eau accompagne sa marchandisation. Le 7 décembre 2020, l'eau entrait à la Bourse de Chicago, ouvrant la voie à la spéculation sur cette ressource vitale. Désormais, l'avenir de l'eau dépend en grande partie de la bourse, des marchés financiers et des fonds d'investissement dans le secteur de l'eau (Attac 2022 ; Guillaume, 2023 ; Energy Observer ; Revue L'Esprit Libre, 2022).

Pollutions tous azimuts

Un autre facteur s'opposant au droit fondamental à une eau de qualité réside dans les pollutions multiples engendrées par les pratiques agricoles et industrielles. À titre d'exemple, une étude internationale (Ackerman, 2024) a évalué les niveaux de contamination par les « polluants éternels » (ainsi dénommés parce qu'une fois dans notre organisme ou dans la nature, ils ne se dégradent quasiment plus) au sein des eaux de surface et souterraines dans le monde entier. Les résultats sont plus qu'inquiétants : cette étude révèle qu'une grande partie de nos sources d'eau mondiales dépasse (parfois de 50% !) les seuils fixés pour l'eau potable. Ces polluants se trouvent dans de nombreux artefacts modernes (vêtements, emballages, cosmétiques, ustensiles de cuisine, insecticides, etc.). Désormais présents dans les organismes vivants, y compris nos corps, leurs conséquences délétères sur la santé humaine sont nombreuses, importantes et probablement encore sous-estimées.

Décroissance et biens communs pour un progrès social

Plusieurs facteurs d'origine humaine restreignant le droit fondamental à une eau potable ont été identifiés dans cette analyse : les politiques publiques défaillantes, les conflits en matière d'usages de l'eau, l'usage excessif de l'eau, la privatisation et la financiarisation des ressources en eau et les pollutions. On notera que plusieurs

Les accords de libre-échange, des accords commerciaux passés entre États ou groupes d'États qui diminuent les obstacles aux échanges de biens, de services, de main d'œuvre ou de capitaux, ont, dans les faits, favorisé l'implantation agressive de multinationales pompant les ressources en eau.

de ces facteurs sont intrinsèquement liés aux modèles ultralibéral (prônant un État minimal, voire son absence, et donc sa déliquescence), mais surtout néolibéral (l'action de l'État étant mise au service du libre marché économique, c'est-à-dire au service des acteurs privés, notamment transnationaux). Comment agir sur ces facteurs ? Premièrement, en approfondissant sa compréhension de cette question (« penser globalement »), ensuite en s'engageant sur le terrain (« agir localement »). En comprenant tout d'abord comment les mécanismes du marché et de la haute finance prennent peu à peu le contrôle des ressources en eau, comment le secteur privé (par exemple à travers les partenariats privé-public) peut empiéter sur la gestion publique. En agissant ensuite. Des résistances s'organisent, au Nord comme au Sud, comme dans certains villages unis au Mexique contre l'entreprise Bonafont-Danone, ou comme les mouvements d'opposition aux méga-bassines réprimés par les forces de l'ordre en France. Des modes de pensée alternatifs voient le jour : en Amérique latine, en Nouvelle-Zélande, en Inde, certains fleuves se sont vu attribuer une personnalité juridique ; en Espagne, une loi de 2022 a fait de même avec une lagune d'eau salée, victime de pollution liée à l'agriculture intensive. Au niveau individuel, il est possible de rejoindre des associations qui luttent sur ces questions, que ce soit localement, au niveau d'une rivière par exemple, ou de façon plus générale au niveau de la sensibilisation du public et du lobbying écologique auprès des politiques.

Comment se réappropriier l'eau privatisée, marchandisée, financiarisée, accaparée ? Comment établir des services communs de l'eau gérés démocratiquement ? Comment rétablir une gestion

saine des terres agricoles et des ressources naturelles ? Ricardo Petrella (2000), figure emblématique de l'altermondialisme, avait proposé en 1998 un « contrat mondial de l'eau ». Aujourd'hui, presque trente ans plus tard, de nombreuses instances issues de la société civile militent toujours pour une gestion et une protection des ressources en eau sous forme de biens communs et pour la promotion d'alternatives techniques écologiques de production d'eau et d'assainissement. Pierre Dardot et Christian Laval (2015), théoriciens français du « commun », proposent de collectiviser les ressources de sorte qu'il soit impossible de se les approprier. Il ne s'agit pas, selon eux, de transférer la propriété à l'État, mais de créer un mouvement qui s'oppose à tout type d'appropriation et nécessite la création de nouveaux types d'institutions démocratiques pour gérer, entre usagers et usagères, ces biens vitaux qui deviendraient des communs. Il va sans dire que cette révolution politique passe nécessairement par l'action, notamment locale, citoyenne et politique. ●

**PAR VALÉRIE TILMAN,
CHARGÉE DE PROJETS À LA FUCID**

Bibliographie

- Ackerman D., Gilbert D., Hou J. et al. « Underestimated burden of per- and polyfluoroalkyl substances in global surface waters and groundwaters ». *Nat. Geosci.* 17, 340–346 (2024).
- Attac France (site), « La financiarisation de l'eau, menace fantasmée ou réelle ? », 27/9/22.
- Chiu V., Le Club des juristes (site), « Le vrai scandale à Mayotte : l'accès à l'eau potable », 13/2/24.
- Dardot P., Laval C., « Commun : Essai sur la révolution au XXI^e siècle », Ed. La Découverte, 2015.
- Energy Observer.org (site), « Garantir l'accès à l'eau face aux dangers de la privatisation ».
- FUCID, « Transition numérique, injustices Nord-Sud et cauchemar écologique » (2023).
- Guillaume E., Marxiste.org (site), « La privatisation de l'eau, un danger mortel », 22/10/23
- La Relève et la Peste (site), « L'effroyable emprise de Coca-Cola au Mexique et le pillage de l'eau », 30/11/23.
- ONU (site), « Dossier thématique : l'eau. Faits et chiffres ».
- OXFAM, « Israël utilise l'eau comme arme de guerre, à l'heure où l'approvisionnement de Gaza s'effondre de 94 %, provoquant une catastrophe sanitaire mortelle », communiqué de presse, 18/7/24.
- Petrella R., « Manifeste de l'eau », Ed. Labor, 2000.
- Revue L'Esprit libre (site), « La financiarisation de l'eau : comment profiter d'une ressource précarisée », 7/12/22.
- UNU (site), « How the Bottled Water Industry is Masking the Global Water Crisis », 4/4/23.
- Wang-Erlandsson, L., Tobian, A., van der Ent, R.J. et al. « A planetary boundary for green water ». *Nat Rev Earth Environ* 3, 380–392 (2022).

Pour aller plus loin

- Attac France (site), « L'eau : ressource épuisable et source de conflits », 2/4/24.
- Bon Pote (site), « La guerre de l'eau aura-t-elle lieu ? », 11/01/22.
- CNRS Le journal (site), « La guerre de l'eau aura-t-elle lieu ? », 14/12/23.
- Collectif sous la direction de P. Lannoye et M. Dardenne, « Menaces sur les ressources en eau ? », Ed. par le Grappe, 2019.
- GRAIN (site), « L'accaparement de l'eau par l'industrie agroalimentaire assoiffe les communautés locales », 26/9/23.
- OXFAM international (site), « Face à la menace imminente d'une crise mondiale de l'eau, seulement un quart des plus grandes entreprises agroalimentaires déclarent réduire leur consommation et leur pollution de l'eau », 21/3/24.
- OXFAM international (site), « Les dilemmes de l'eau. L'insécurité hydrique et ses répercussions en cascade dans un monde qui se réchauffe », septembre 2023.
- UN Water (site), « Progrès relatifs à la qualité de l'eau ambiante », 2021.